

L'attitude du Conseil général a permis bientôt à M. Vival de se rendre compte qu'il ne serait point suivi dans son opposition impulsive. Tout en s'efforçant de dissimuler que son intervention ne tendait qu'à un ajournement de la question, tout en refusant de souscrire à une proposition d'ajournement nettement formulée, il se retrancha derrière les meilleures intentions... en même temps que derrière une très habile motion — émise tout d'abord par lui — mais formulée par M. Lachize, tendant à la nomination d'une commission interdépartementale pour examiner la question de savoir si l'un des départements voisins, l'Aveyron, ne pourrait s'entendre avec le Lot pour la construction d'un réseau commun, solution qui eût mis le Conseil général dans l'obligation de surseoir à sa délibération.

Quelle était donc la pensée intime de M. Vival ? Empêcher le Conseil général de prendre cette décision éminemment utile ; paralyser les débats de l'Assemblée départementale. Et cette pensée de derrière la tête n'a pas manqué que de lui échapper.

A défaut d'argumentation sérieuse pour justifier son attitude, M. Vival — abusant vraiment d'imputations blessantes à l'égard du Président, M. Pauliac — a cru devoir se permettre, en outre, des insinuations malheureuses : faisant appel à la conduite des « assemblées qui se respectent », semblant mettre en opposition ce qu'il appelle « le bloc sénatorial » et « le bloc législatif »,... opposition étrange dans sa bouche étant données la franchise et la netteté bien connues de l'attitude politique de nos trois sénateurs, et les divergences de vues, non moins connues, qui divisent les trois députés de notre département.

La finesse de M. Vival s'est trouvée ici en défaut ; son opposition vraiment un peu trop procédurière devait infailliblement échouer en présence de la bonne volonté de ses collègues.

Des scrutins successifs ont repoussé les propositions dilatoires de M. Vival, qui n'ont eu pour résultat que de faire perdre au Conseil général un temps précieux qui eût été certainement mieux employé à l'étude des diverses affaires qu'il lui reste à solutionner.

Ayant ainsi perdu la bataille qu'il avait si inconsidérément engagée, M. Vival a cru devoir se retirer, suivi par un certain nombre d'autres conseillers généraux de l'arrondissement de Figeac. La séance remise au jeudi matin n'a pu se tenir, le quorum n'étant pas atteint, et le Conseil général a dû s'ajourner à samedi.

Le Journal du Lot a cru devoir signaler à ses lecteurs ces incidents si regrettables. Il ne saurait en effet tolérer sans protester, même de la part d'un homme dont il a toujours défendu la politique, cette allusion à une opposition possible du bloc sénatorial au bloc législatif dans le département ! Pas davantage le Journal du Lot ne pouvait passer sous silence l'obstruction vraiment trop fréquente et injustifiée du député de Figeac.

Il s'agit ici de défendre la politique du bloc républicain tout entier, et nous la défendons contre tous, même contre M. Vival, que nous ne demandons cependant qu'à soutenir : son programme étant celui que nous nous efforçons de faire triompher.

LE JOURNAL DU LOT.

La "Croix" contre les Instituteurs

A DÉGAGNAC

L'abondance des matières nous oblige à ajourner à mardi un article sur « La Croix et les Instituteurs ».

Commission départementale

Séance du 12 avril 1904. — Présents : MM. Iscard, président ; Malvy, Longpuech, Peyrichou, Coudere et Relhié. Absent, M. Laparra, excusé.

M. le Préfet assiste à la séance.

Mechmont : Réparations au mur du cimetière. Accordé 100 fr.

Vidaillac : Réparations à la fontaine publique. Accordé 30 fr.

Reilhaguet : Réparations au puits et au lavoir. Accordé 100 fr.

Saint-Paul-de-Vern : Reconstruction d'un pont sur le ruisseau de Bealque. Accordé 80 fr.

Castelnau : Construction d'un puits aux écoles de Ganit. Accordé 40 fr.

Montvalent : Réparations à l'école des filles. Accordé 100 fr.

Issendouls : Réparations à l'école des filles. Accordé 100 fr.

Faycelles : Réparations au groupe scolaire. Accordé 200 fr.

Labathude : Réparations aux maisons d'école. Accordé 75 fr.

Montcabrier : Réparations aux maisons d'école. Accordé 75 fr.

Vieillards, infirmes, hospitalisés en 1903 : Répartition d'une somme de 2 652 fr. 59 cent. Approuvé.

Saint-Simon : Chemin vicinal n° 1, avant-projet, utilité publique. Approuvé.

Crégols : Chemin vicinal n° 1, avant-projet. Approuvé. Utilité publique.

Reyrevignes : Chemin vicinal n° 4.

Fons et Cambes : Subvention industrielle réclamée par M. Lacabane. Répartition approuvée.

Relève des emprunts communaux au 31 décembre 1903. Acte est donné. Castelnau : Révision du classement des chemins vicinaux. Approuvé. La prochaine séance aura lieu le 31 mai.

CAHORS

ELECTIONS MUNICIPALES

La liste est confectionnée ! Grande joie ! Elle va paraître : Elle désillusionnera beaucoup de républicains.

Pour le mal que s'est donné le Maire à recruter 27 candidats, il n'est pas récompensé, si comme on nous l'affirme certains noms sont inscrits sur cette liste radicale socialiste !

Si c'est cela que l'on appelle le bloc, c'est raté : il faudra chercher d'autres candidats, car dans cette liste, des radicaux sincères se trouveront mêlés à de fervents soutiens de candidats mélinistes.

Par qui ont-ils été imposés ? Les électeurs le sauront.

Dans tous les cas, M. Costes prend une responsabilité que d'autres plus fermes auraient refusé de prendre.

On ne peut jamais prévoir le résultat d'une élection ; mais nous doutons fort que les républicains sincères veuillent sanctionner une combinaison qui, comme on nous le dit, comprendrait des candidats jadis hostiles à la municipalité.

L. B.

CORRESPONDANCE

Nous recevons d'un vieux républicain la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Retiré aujourd'hui de la politique militante à cause de mon âge, je suis cependant les événements et j'ai lu attentivement votre journal depuis son heureuse transformation.

Permettez-moi de vous féliciter d'en avoir fait un organe départemental se plaçant avant tout sur le terrain des principes républicains. Je dis tout simplement républicains parce que pour nous, les « Vieux de 48 » le républicain ne peut être que socialiste et réformateur.

Ceci dit, je vous communique sans préambule quelques réflexions au sujet des élections municipales à Cahors.

Nous sommes au 15 avril, l'élection a lieu le 1^{er} mai, et je me demande avec anxiété ce que fait le parti républicain en présence de l'effort énorme déployé par la réaction pour s'emparer de l'Hôtel de Ville !

Un jour, on apprend aux quatre coins de la ville que M. Mazière exécuté par les ennemis de toutes sortes que lui a créés le fameux *triumvirat*... mal soutenu par ceux qui sont conseillers grâce à une discipline admirable qui date de 4 ans, M. Mazière, disons-nous, se retire.

Quelques jours après on nous dit que M. Mazière consent à revenir sur sa décision.

Et c'est tout.

Hier on m'affirmait que la liste était prête et qu'elle allait voir le jour, et que pour remplacer les disparus, quelques transfuges du parti socialiste, faisant la loi à l'Hôtel de Ville où ils sont entrés par une erreur du suffrage universel, offraient à l'honorable M. Costes une petite collection de candidats de leur choix.

Ceux qui, pendant ces 4 années, ont suivi les séances du Conseil municipal et ont été témoins de l'attitude de la « Queue du Conseil », se demandent ce qui va arriver, au moment où tant de questions importantes sont à l'ordre du jour.

L'intérêt général est-il donc banni à jamais de nos délibérations, et n'y aura-t-il désormais place que pour les questions personnelles et les intérêts particuliers ?

Cahors ne manque pas d'hommes vraiment républicains et même socialistes qui apporteraient au Conseil municipal avec une honnêteté politique indiscutable le souci des véritables intérêts de la Cité.

Que tarde-t-on à faire appel à leur dévouement pour remplacer ces brouillons qui ne sont en quête de mandats électoraux que pour servir leurs rancunes et leurs intérêts et dont le drapeau politique est aussi bariolé que la palette d'un peintre !

La réaction est impuissante à Cahors, mais toute hésitation serait coupable, car elle laisserait croire aux électeurs que nous sommes impuissants à consolider notre œuvre, et alors....

Que ceux qui ont accepté la lourde tâche de nous administrer sachent vouloir la victoire complète ; à ce prix est la sécurité du lendemain aussi.

Faites de ma lettre ce qu'il vous plaira, Monsieur le Directeur, c'est le cri d'alarme d'un républicain dévoué. Veuillez agréer, etc...

A PROPOS DES FÊTES DE PRAYSSAC

Le *Quercinois* sous ce titre « touchante communion d'idées », met en parallèle le compte-rendu du *Journal du Lot* et l'entre-feuille du *Réveil* concernant les fêtes de Prayssac.

D'après le premier, enthousiasme indescriptible ; accueil le plus glacial répond le second.

Soit. Il est un fait à noter cependant, c'est que nous étions à Prayssac ; il n'y avait aucun délégué du *Réveil*.

Les informations publiées par le *Journal du Lot* ont été prises sur place ; celles de l'autre ont été inspirées par le mauvais souvenir d'une distribution de deux mille placards.

Mais si nous en appelons à tous les hommes de bonne foi qui ont eu le plaisir d'assister dimanche aux fêtes de Prayssac, pas un n'osera soutenir le contraire de ce que nous avons écrit.

C'est tout ce qu'il y a à dire au sujet de « cette communion d'idées » que souligne le *Quercinois* sans lequel nous n'aurions pas songé à nous occuper de l'« appréciation » du *Réveil*.

L. B.

DES PIGNOUFS

C'est le qualificatif dont le *Quercinois* gratifie les habitants de Prayssac qui, dimanche dernier, à propos des fêtes d'inauguration de l'école communale, n'avaient pas rendu les « honneurs d'un simple souvenir, d'une visite émue » au maréchal Bessières.

Notre confrère condamne avant d'avoir entendu la cause ; mais il retirera son expression lorsqu'il saura que la retraite aux flambeaux s'est arrêtée devant la statue du maréchal Bessières et que là, la fanfare et l'orchestre de Prayssac, ont fait entendre la *Marseillaise* !

L. B.

Tabacs

M. Lafougère, sous-officier, présenté par la commission supérieure de classement, est nommé commis de culture des tabacs à la direction de Cahors.

Finances

M. Callaud, est nommé percepteur surnuméraire dans le département du Lot, en remplacement de M. Besse, nommé percepteur à Cabrières.

Révocation et suspension

M. Ferrand, maire de St-Maurice, a été révoqué de ses fonctions. M. Espinasse, maire de Limogne, a été suspendu de ses fonctions.

Cercle de la Jeunesse Républicaine

Laique

La Municipalité venant de mettre gracieusement une salle de la mairie à la disposition du Cercle de la Jeunesse laïque, les réunions auront lieu désormais à l'Hôtel-de-Ville.

Les Membres du Cercle sont, en outre, informés qu'en raison des réductions de frais ainsi réalisées, les cotisations seront portées, à partir du 1^{er} mai prochain, de cinquante à vingt-cinq centimes par mois.

Pour les renseignements et adhésions, écrire au Secrétaire du Cercle de la Jeunesse laïque, à la mairie, Cahors.

Demain dimanche, 17 courant, les membres du Cercle de la Jeunesse laïque se réuniront en assemblée générale, à 2 heures du soir, à la mairie.

Les camarades qui ne pourront assister à cette réunion sont priés de se faire excuser.

Le secrétaire :

J. CRABOL.

Banquet des cantonniers

Demain matin, aura lieu à Cahors la réunion générale des cantonniers du Lot.

A midi, les cantonniers se rendront au banquet auquel ont été invitées plusieurs personnalités politiques.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 14 ET 17 AVRIL 1904

Le Carlepoint (all.) Sellenick.

A Le dernier sommeil de la Vierge Massenet.

B Menuet de la Symphonie militaire Haydn.

La Femme à Papa (Fant.) Hervé.

Vénézia (Valse) Desormes.

A deux (Polka) Desormes.

Allées Fénélon, de 5 h. 1/2 à 6 h. 1/2

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 16 avril 1904

Naissances

Janssens, Pierre-Gustave-Henri, rue Fondue-Haute, 7.

Bonnamy, Isidore-Marie-Léon-Gabriel, rue du Château.

Carrié, Emile-François, quai Champollion.

Cambrouse, Marguerite-Louise, rue Lastié, 8.

Goudouèche, Alphonse-Henri-Justin, rue St-Georges.

Georges, Henri (naturel), à la Maternité.

Mariages

Pignères, Abel-Louis-Antoine, imprimeur et Paganel, Elise-Eugénie, s. p. Melot, Elie-Joseph, machiniste et Calabrézi, Marie, robeuse.

Bandel, Pierre, cultivateur et Montgiral, Marie, fille de service.

Décès

Barrières, Pierre, cultivateur, 51 ans, à St-Cirice.

Usquet, Jean, cultivateur 57 ans, à l'Hospice.

Lagarde, Françoise, s. p. Vve Michet, 82 ans, à l'Hospice.

Richard, Henriette-Marie-Agathe, propriétaire, Vve Cavagnac, 75 ans, rue St-Maurice, 2.

Nous croyons être utile à nos lecteurs en leur annonçant que la grande bijouterie parisienne des *Diamants Régent*, de passage dans notre ville, s'est installée pour une durée de 15 jours seulement sur les allées Fénélon à Cahors, en attendant la foire de Toulouse.

Nous ne saurions trop recommander aux personnes amateurs de belles fantaisies, d'aller visiter cette intéressante exposition de bijoux, depuis les prix les plus minimes aux plus chers.

A part des belles imitations de diamants d'une pureté à se méprendre avec le vrai ; monté sur or et sur argent et platine avec pierres montées à jour. Nous avons remarqué des paires ravissantes au prix extraordinaire de huit francs.

On nous dit que ces prix ne sont qu'à titre de réclame et de création toute récente de la Maison, afin de laisser un bon souvenir de son passage à Cahors.

Se hâter car il pourrait se faire qu'il n'y en ait pas pour tout le monde.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séances du 16 avril 1904

MATIN

Le Conseil général a repris ses séances ce matin à 10 heures 1/4, sous la présidence de M. Pauliac, sénateur.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Talou procède à l'appel nominal. Sont présents : MM. Pauliac, Costes, Cocula, Talou, Peyrichou, Coudere, Rey, Malvy père, Daffas, Iscard, Feyt, Longpuech, Vival, Dr Cassaignes.

Se font excuser : MM. Pagès-Leschese, Larraudie, Boyer, Laparra, Delpon, Murat, Pons, Calmon-Maisson, Boudou, D'Alayrac, Lachize.

M. Malvy fils n'a pu être touché par la convocation que ce matin même.

M. le Président propose au Conseil de se réunir immédiatement en Commissions et de faire un triage des affaires.

On préparerait le plus de dossiers possibles, les affaires les moins urgentes seraient renvoyées à la session d'août.

Adopté.

Séance à 1 h. 1/2.

SÉANCE DU SOIR

La séance est ouverte à 1 h. 1/2 sous la présidence de M. Pauliac.

L'abondance excessive des matières nous oblige à renvoyer notre compte-rendu à mardi. Rien de bien saillant du reste, sauf quelques discussions assez vives entre MM. Pauliac, Cocula et Vival.

A mardi également, par suite de l'abondance des matières, plusieurs articles et nos feuilletons.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montrâtier. — Théâtre Lyonnais. — Direction Roy. — Tous les soirs, salle archi-comble à ce théâtre installé sous la halle, les habitants de la ville, se rappelant les belles soirées que nous offrît cette brillante troupe lors de son dernier passage. Le succès de la troupe s'affirme à chaque représentation.

Le public se retire tous les soirs très satisfait. Très goûtées aussi les belles romances que nous chante la gracieuse et sympathique Mme Roy.

Convocation. — Les membres de la société de Secours Mutuel se réuniront dimanche 17 avril, à 4 heures très précises du soir, dans une salle des la mairie. Présence indispensable.

Ordre du jour :
Payement des cotisations.
Questions diverses.
Réceptions de nouveaux adhérents.

Cazals. — Les emblèmes religieux. — En exécution de la circulaire du ministre des cultes, M. Bariéty, juge de paix du canton de Cazals, a fait enlever du prétoire le tableau du Christ.

La chapelle. — Grand émoi dans Cazals. M. Lagardère, commissaire de police à Cahors, assisté de deux agents est venu hier fermer la chapelle et apposer les scellés.

Rappelons que la chapelle avait été fermée au culte en 1897, mais que les partisans continuaient à s'y réunir aux heures des offices.

Pas d'incident à signaler.

Aujols. — La vengeance d'un maire. — Enfin ! M. Lufau J. Louis, ex-maire, a daigné donner signe de vie, non pas pour se disculper, il ne le peut pas, mais pour nous raconter des sornettes. A-t-il été dur à la détente ! et faut-il se trouver dans un bien mauvais cas pour être obligé de se boucher ainsi les oreilles !

Nous constatons tout d'abord qu'il s'est adressé, pour élargir sa belle prose, à un journal réactionnaire et nous estimons que toutes les insultes et moqueries qui nous viendront de ce côté seront à notre honneur et avantage.

Cela dit, examinons son joli travail :

1^o Après nous avoir reproché l'anonymat, nous constatons qu'il agit absolument de même, Nox n'est pas une signature.

2^o Qu'il ne répond à aucun des reproches à lui adressés au sujet de sa mauvaise administration municipale et se contente d'essayer de nous salir. Cela, nous le lui défendons ; il lui est spécialement défendu de le faire ; le voudrait-il, il ne le peut pas ; et quand il parle de caniche, nous pourrions lui prouver ce que c'est qu'un chien couchant.

3^o Pour ce qui est du qualificatif de ex-mitron, nous n'avons jamais oui dire que le fait d'avoir travaillé à la purification fut déshonorant ! Ce qui l'est, par exemple, c'est de passer sa vie à ne rien faire, de se contenter d'avaler les rentes du papa et d'avoir une conduite mauvaise.

Cemiron a même fait plus que de la boulangerie avant d'être instituteur : il a fait la campagne de 1870-71. les 28 et les 13 jours de réserve. Allez vous aussi le lui reprocher ?

4^o Quand à l'incapacité du régent-mitron, c'est tellement exagéré que c'en est idiot ; nous laissons donc cette question sans réponse ; car, ce n'est pas seulement l'instituteur qui est ici en cause, mais tous les membres de la commission d'examen devant laquelle il se présente ; et puis, comment se fait-il que vous ne vous en aperceviez qu'après 23 ans que vous l'avez ? Poser la question c'est la résoudre !

Vous menacez l'instituteur de dénoncer son faux républicanisme ; vous l'avez déjà fait par ailleurs, cela ne vous a pas réussi ; l'envoi de ses deux fils dans un établissement de Rodez, c'est que les bourses auxquelles ils ont droit ont été attribuées à cet établissement et pas ailleurs, et que ses moyens ne lui permettent pas d'agir autrement. Il n'a donc pas à craindre vos divulgations ; son passé est connu à Aujols et ailleurs.

Savez-vous pourquoi on fait distribuer le *Quercinois* à Aujols ? Ce n'est pas seulement pour insulter l'instituteur (insultes qui ne l'atteignent pas d'ailleurs), c'est pour essayer de refaire une popularité au trop fameux J. Louis.

Trop tard, mon brave, vous défendez là une trop mauvaise cause, vous perdez votre temps. Le mal est grand et irréparable ; les contribuables en ont assez de votre sympathique Lufau ! A Aujols, il n'est pas seulement question de Bloc, mais aussi de se débarrasser d'un homme qui n'a pas fait preuve d'une grande capacité, puisque la commune a plus d'impôts qu'avant.

Son factum grotesque a produit ici un effet plutôt avantageux pour ceux qu'il voulait ravaler, désolider. Qui veut prouver ne prouve rien du tout. Les personnes sensées, et elles sont nombreuses, qualifiaient toutes ce factum de ridicule, d'un bête à faire hausser les épaules. Elles ne se gênaient pas pour traiter son auteur de stupide.

Pourquoi ne répond-il pas aux nombreux articles qui lui parlaient de sa mauvaise administration municipale ? disait-on ? Il aime mieux passer à côté des questions qui l'embarrassent. Peine perdue ! Les électeurs sauront lui indiquer la leçon qu'il mérite. Il s'en doute bien, puisqu'il a pris le devant en démissionnant. Et puis, que veut-il à l'instituteur ? Est-ce qu'il est cause qu'il a perdu du sa popularité ? Ce n'est pas lui qui lui a fait commettre des fautes ! S'il n'était pas capable, il ne fallait pas qu'il se mêlât d'administration !

Pauvre J. Louis ! Blâmé de tout le monde, il n'aura réussi qu'à se faire moquer de lui.

Laissez-le donc faire le bravahe, il a fini de nous tyranniser. Laissez-le calomnier, jeter sa rage ; il sera impuissant. Honneur à ceux qui le voudraient salir. Nous n'avons jamais attaqué sa vie privée ; mais, si le cœur lui en dit, qu'il ose attaquer la nôtre !

Nous terminons en disant que notre désir est devenu réalité ; sa démission est acceptée.

DIES.

Sabadel-Lanzès — Les élections municipales (suite)

— Aux élections municipales de 1890, malgré l'obstruction du parti réactionnaire a une longue et groupée scolaire ; malgré la campagne de mensonges, le parti républicain était en bonne posture pour se représenter devant les électeurs. La majorité de la commune rendait justice à l'honnête administration de M. Delsahut ; les murailles et les portes du cimetière avaient été relevées au moyen de subventions obtenues du Conseil général ; la Caisse des écoles, régulièrement subventionnée, donnait les fournitures scolaires aux élèves des deux écoles, et une tentative avait été faite pour aboutir à la réparation des lacs et des fontaines.

Mais un élément dissolvant, débordant d'ambition, (un futur administrateur) semait la discorde autour de nous. Il fallait diviser le parti républicain. Un traitre à la cause républicaine se glissa dans nos rangs et ne fut démasqué que trop tard, sans quoi il eût payé sa félonie de son siège. Que nos adversaires le gardent, nous n'essayeront pas de le leur reprendre. Autant nous respectons les convictions sincères, autant nous méprisons ces individus.

D'autres eurent des faiblesses inexplicables : ils les ont regrettées depuis, c'est là leur excuse.

Le parti réactionnaire, fortifié d'un transfuge et d'une individualité, rejeté ailleurs par le suffrage universel, donna 7 sièges aux bonapartistes et les républicains n'eurent que 5 élus.

Le mensonge a jeté continu avait produit son effet sur une population qui croit plus qu'elle ne se rend compte.

La nouvelle municipalité réactionnaire comprit pourtant que son triomphe pourrait être de courte durée et n'osa pas entraver l'achèvement du groupe scolaire. Mais la négligence traditionnelle reparut et fit traîner les travaux en longueur, toujours dans un but électoral.

Malgré les savantes manœuvres du conseiller intime, M. Bastide, maire, fut battu dans une élection partielle en septembre 1899 et l'édictionnaire, montrant ainsi que lui seul avait qualité pour choisir les conseillers : le gouvernement personnel dans toute sa beauté !

Par dévouement au parti républicain, M. Delsahut reprit la mairie pour six mois, mais il ne put compter que sur le parti républicain.

C'est alors que le nouveau personnage se mit de la partie, toutes voiles déployées. L'étiquette républicaine dont il couvrait toutes ses opérations politiques, fut rejetée comme une vieille défroque. Dans toutes les élections, on le vit soutenir le candidat le plus réactionnaire.

Le parti républicain, dédaignant la vulgaire réclame eut foi dans son honnêteté politique, dans les services rendus aux intérêts communaux et dans le bon sens des électeurs : ce fut là son erreur. Servir les rancunes personnelles, les petites jalousies de clocher est souvent plus profitable qu'une attitude loyale et franche.

Aux élections de 1900, après une campagne où les républicains furent traités en ennemis et non en adversaires politiques, cinq républicains furent élus contre 7 réactionnaires. C'était le triomphe de MM. Bastide et Massip ; le premier fut réélu maire et le second devint adjoint. Il ne reste plus à celui-ci qu'à se débarrasser de Bastide pour arriver à la mairie. C'est l'affaire d'une nouvelle législature.

En attendant, il prendra en main, l'administration communale et les électeurs ne tarderont pas à s'apercevoir qu'une ère nouvelle va commencer pour Sabadel.

Cet « énergique ami du bien » selon les termes d'un discours célèbre, donnera un lustre nouveau à la « *Moisou* » en faisant du futur châteauneuf l'asile du protestantisme.

Mais n'anticipons pas et réservons pour dimanche prochain l'histoire de ces 4 dernières années. Elles valent la peine d'un article spécial.

LASSAGNE.

Luzech. — Elections municipales.

— Quinze jours nous séparent seulement des élections municipales et nous ne connaissons pas encore les noms des candidats qui solliciteront les suffrages des électeurs.

En attendant, les conjectures vont leur train. On chuchote des noms à voix basse, mais aucune précision ne peut être faite encore.

Il paraît certain cependant que deux listes, sinon trois, seront élaborées par les chefs des différents partis.

Montcabrier. — Foire. — Cette foire n'a pas réuni autant de monde que la précédente. Le vent qui n'a cessé de souffler avec beaucoup de violence a considérablement gêné les petits commerçants. Beaucoup de marchands forains ont vu leurs tentes enlevées et n'ont pu étaler leurs marchandises. Les cours se maintiennent péniblement ; prix ordinaires sur les bœufs d'attelage et les porcelets. Baisse sensible sur les bouvillons. Moutons gras, de 70 à 75 centimes le kilogramme. Moutons d'élevage, baisse légère. Poules, de 4 à 4 fr. 50 la paire. Poulets jeunes, de 0,90 à 1 fr. la livre. Œufs, 0 fr. 50 la douzaine.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux. — Justice de paix. — M. Grimal juge de paix d'Herbignac, est nommé en la même qualité à Bretenoux, en remplacement de M. Marbot, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Puybrun. — Coup d'œil retrospectif. A quinze jours des élections municipales, le parti républicain de Puybrun sentant plus que jamais le besoin d'une entente parfaite entre tous ceux qui en font partie semble plein de confiance dans le succès, et envisage avec sérénité la lutte prochaine. Il se rappelle avec tristesse que formant à Puybrun une majorité indiscutable il a cependant laissé les rênes de son administration à une municipalité qui sous l'étiquette républicaine n'a point manqué une occasion de faire risette à toute la réaction de Puybrun et des environs. Il se souvient, ce même parti républicain, que le politicien qui dirige le Conseil de Puybrun, s'est vanté publiquement, après une élection récente au conseil général, d'avoir brouillé les cartes dans le parti républicain et qu'il s'en réjouissait sans pudeur. Ce même parti est étonné de voir un homme qui se prétend « républicain » quoi qu'on en dise « être dans les faveurs de la fine fleur réactionnaire du canton et combattre avec elle les ennemis communs.

Mais la méche est éteinte ; tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse, et les républicains de Puybrun sauront envoyer au conseil municipal des délégués en qui ils auront entière confiance et non ceux dont ils ont été constamment les dupes.

Un comitard.

Cajarc. — Comité et élection. — M. Cassayre ne m'a pas fait l'honneur de répondre aux quelques lignes que je lui ai consacrées à la suite de son algarade contre le Journal du Lot.

Je ne m'en plains pas, parce que j'estime que l'occurrence, M. Cassayre a agi en sage. C'est pourquoi je ne retiendrai rien des diverses lettres que j'ai reçues d'amis me donnant avec force détails des renseignements précis sur la situation politique de Cajarc, et j'avoue que M. Cassayre n'a pas eu grand effort à faire pour recueillir des honneurs qui ne lui étaient pas dus. Ce n'est pas une raison cependant pour que le parti radical donne de plano sa confiance à un homme tel que M. Cassayre.

Qu'il se soit détaché d'amitiés réactionnaires, c'est possible, mais j'ai tout lieu de croire qu'il n'a pas renié ses convictions cléricales. Dès lors, malgré qu'aucun homme politique, républicain militant et sincère n'ait voulu assumer la direction du comité radical socialiste, les républicains même à la veille des élections, dans un but d'union, de discipline, auraient, demain, une œuvre utile à accomplir. L'oseront-ils ? Mais peu importe après tout qu'une telle élection ait eu lieu pourvu que l'on ne la sabbasse pas longtemps ; si elle plaît à l'honorable et sympathique conseiller général M. Larnaudie, ce ne peut être que pour un temps déterminé, car le parti républicain ne saurait prendre ses chefs parmi les médiocres soldats des partis réactionnaires.

Les républicains de Cajarc feront tout leur devoir.

L. B.

Cajarc. — La réunion de dimanche. — Le Journal la France de Bordeaux ainsi que la Dépêche, font un appel pressant aux républicains Cajarclois, les engageant à se rendre aujourd'hui dimanche à la réunion du Comité républicain dans le but d'élaborer une liste de candidats.

Nous ne mettrons pas en doute la bonne foi et le républicanisme des correspondants de ces journaux, mais nous leur demanderons s'ils croient naïvement arriver ainsi à l'union tant désirée, ou bien si, inconsciemment, sans s'en apercevoir, ils épousent les querelles et les ambitions de leurs chefs de file dont le but n'échappe à personne. J'ai dit, ici même dans le numéro de dimanche dernier, que je mettrai la plus grande impartialité à juger les faits qui se produiraient. Fidèle à ma promesse, j'avais de beaux compliments à faire à M. Cassayre si ce dernier, soucieux seulement du triomphe du Parti républicain, eût fait appel à tous les citoyens pour venir se faire inscrire au Comité et soit ratifier son élection, soit choisir un autre président et si, faisant preuve d'une abnégation rare, il eût déclaré fermement que quoi qu'il arrivât, il marcherait toujours avec ses nouveaux amis.

C'était pour lui la popularité et pour le Parti républicain le groupement indispensable. Malheureusement il n'en est pas ainsi, et l'espoir d'union que quelques bons citoyens avaient entrevu un moment, s'évanouit de nouveau. Je ne fais ni ne veux « faire d'une personnalité le pivot d'une politique sans programme » et, le cas échéant, si une concentration des forces Républicaines se présentait, je saurais blâmer

énergiquement ceux, quels qu'ils fussent, qui, par leur obstruction, chercheraient à ralentir ou à empêcher la concorde.

Nous ignorons ce que pourra produire cette réunion de quelques personnes, mais qu'il nous soit permis de douter que ce sera la réalisation du rêve de tout bon et sincère Républicain.

R. VANICHE.

FIGEAC

Lettres d'un vicomte de Bonneville à M. l'abbé Germain d.s Dames Blanches.

PREMIÈRE LETTRE

L'abbé Fracasse : l'évangéliste et le matamore. — Ou on met les points sur les i. — Mentalité cléricale. — Sic vos non vobis. — L'Evêque et l'avocat du diable.

Depuis quelque temps, et à mesure que nous approchons des élections municipales, votre ton, Monsieur l'abbé, s'enfle de plus en plus. Quelles expressions poura désormais trouver votre colère pour fustiger les hérétiques et les méchants ? Je connais le prétexte : une affaire judiciaire récente.

On dirait vraiment que nous assistons à l'abomination de la désolation, soyez indigné Monsieur l'abbé, c'est votre droit, mais il y a une limite à tout. L'exagération même de votre indignation dissimule mal une préoccupation ou le souci de la justice et des réparations nécessaires n'est pour rien.

On comprend très bien l'émotion qu'a pu procurer en vous la certitude que vous avez toujours eu de l'innocence d'un ami et la joie de voir cette innocence proclamée par la justice ; on comprend moins que vous vouliez cacher derrière le décor d'un drame judiciaire les ficelles d'une comédie politique. Il suffit de lire votre journal, de prêter l'oreille à ce qui se dit à Bretenoux, pour acquiescer à la conviction que les gestes du capitaine Fracasse et les gros mots du père Duchêne vont de pair avec les finesses de Machiavel. Mais vos finesses, l'abbé, sont cousues de fil blanc : ce ne sont que des finasseries.

D'autre part votre indignation, si réelle soit-elle, ne peut servir d'excuse aux sottises, aux injures et aux outrages que vous versez impunément dans votre feuille. C'est très bien de célébrer le triomphe de la vertu, la victoire de l'innocence, de chanter des Te Deum, encore faut-il que l'amour de Dieu et de la justice ne vous entraîne pas à injurier et à diffamer le prochain. Il me semblait que ce que l'Eglise condamne par dessus tout, c'était le scandale.

Vous semblez avoir oublié l'évangile. Votre temps, vous ne le perdez pas en oramus, vous le passez à composer des litanies d'injures et des chapelauds de grossières apostrophes. Il ne faudrait cependant pas vous figurer que, parce que vous portez une soutane, tout vous soit permis, Monsieur l'abbé ! Tout a une fin. Vos épithètes injurieuses dont l'ingéniosité et la pittoresque ont la bonne fortune de faire rire jusqu'aux oreilles les servantes de curé et les badauds du village, sont d'autant plus graves au contraire qu'elles sont limitées à froid. Votre toupet nécessite une réponse qu'on cherchera à rendre claire et nette, une mise au point qui mette chacun et chaque chose à sa place. Cela fait, les points mis sur les i, on verra après à rendre les poires au sac.

Donc M. le curé de Bretenoux est rentré triomphant dans sa cure. C'était le droit de ses amis, de ceux qui n'avaient jamais douté de sa culpabilité, de se montrer heureux de son acquittement. Le Journal du Lot a exprimé, comme il convenait, l'attitude qui s'imposait à tout le monde dès le lendemain où l'arrêt a été rendu. Malgré les appels du pied que vous faites, notre attitude restera la même. Nous vous laissons la spécialité de mêler la religion à la politique et la politique à la justice. Le Jury a prononcé en son âme et conscience. L'affaire est close. Les commentaires seraient aussi inutiles que déplacés.

A propos de cette affaire, je ne me permettrai seulement qu'une réflexion. Vous allez partout, vous et vos amis, disant que l'acquiescement est d'autant plus significatif que le jury était composé de républicains, d'adversaires politiques de l'accusé. Cela est vrai.

Mais ne vous apercevez-vous pas, amis compromettants que vous êtes, que votre joie et votre étonnement de voir un prêtre acquitté par des radicaux témoignent de l'étrange idée que vous vous faites justice ?

Pensez-vous donc que parmi les jurés il pût s'en trouver un seul qui fût décidé à condamner à l'avance un homme dont la culpabilité ne lui serait pas pleinement établie ? Et êtes-vous bien sûrs que vous et les vôtres, châtreaux et badauds, hobereaux et marquisiers, que, si vous aviez été assis sur le banc des jurés et qu'en face de vous, vous eussiez eu à juger, dans des circonstances et pour des faits semblables à ceux reprochés à votre ami, un de ces horribles francs-maçons dont vous racontez des histoires à dormir debout, êtes-vous bien sûrs qu'avec vos préjugés rancieux, votre suffisance égoïste, votre esprit fermé et têtu, vous auriez conservé ce sang froid, cette sérénité qui convient à des juges ?

N'êtes-vous pas tous, tant que vous êtes, les mêmes qui avez applaudi avec une féroce révolte, par un instinct irraisonné, par une perversion de vos sentiments religieux, à la condamnation d'un homme, d'un officier français que vous n'avez jamais cru, mais que vous avez voulu coupable uniquement parce que sa condamnation vous paraissait profitable à la politique que vous défendez, et aussi parce qu'elle satisfaisait votre haine contre un accusé dont le crime était de ne pas être de votre religion, contre un homme qui n'était, comme vous dites encore chaque jour, qu'un sale juif ?

Quel enseignement il y aurait à tirer de ce rapprochement et de votre étrange mentalité !

Qu'elle belle page à écrire si j'avais votre talent !

La morale qui se dégage de tout cela à la gloire des républicains que vous traitez chaque jour de sectaires, c'est que, lorsqu'ils deviennent vos juges, ils savent rester sans haine et sans colère.

Tachez de profiter de cette leçon de tolérance et d'impartialité !

Pourquoi dès lors cette agitation que vous avez créée et que vous cherchez à entretenir à Bretenoux ? Le scrutin municipal vous préoccuperait-il plus que le salut des âmes ? Toutes vos menaces ne seraient-elles calculées qu'en vue de l'effet à produire ? Toute cette indignation dont vous faites parade ne serait-elle que de commande ? Tout cela paraît trop savamment truqué pour être sincère. La religion a eu tant à gagner, n'est-ce pas, à se mêler à la politique ? Quel besoin avez-vous de scruter la conscience des juges ?

Les jurés sont d'honnêtes gens : ils ont accompli leur devoir ; ils ne relèvent que de leur conscience. N'y a-t-il pas imprudence à connaître les raisons qui ont entraîné leur verdict ? N'est-ce pas, dans tous les cas, une suprême imprudence ? Est-ce par hasard, M. l'abbé, que votre esprit obsédé des souvenirs de l'histoire ecclésiastique du séminaire aurait pris la Cour d'Assises pour un Consistoire ? Je sais bien qu'une dévotion de Bretenoux, en entendant parler M. Beaugrand, a pris M. l'avocat général pour l'avocat du Diable, mais la croyance naïve de la bonne femme est insuffisante pour transformer M. le conseiller Martin, en camarlingue, le conseiller en cardinal du Sacré Collège, M. Desarnauts en promoteur de la cause, l'honorable greffier en auditeur du rote, et le chef d'escorte en auditeur du conclave.

Je reconnais cependant, qu'à un moment des débats, l'illusion de la bonne femme a paru devenir une réalité : c'est quand, par la porte des témoins, on a vu s'avancer, la tête haute, revêtu de sa soutane violette, bordée de rouge, le manteau traînant, l'améthyste au doigt, le croix d'or au cou, Christophe, par la grâce divine, l'autorité du Saint Siège apostolique et l'intervention aussi laïque qu'opportune d'un personnage républicain très connu, évêque, baron et comte de Cahors, escarcelier de Roc-Amadour, seigneur de Mercuès, prêtre de la sainte Eglise, non martyr mais confesseur de très haute et très puissante lame, mère, femme ou fille du député républicain de Commercy.

On a eu là un épisode d'un caractère tout à fait moyenâgeux, un joli sujet de tableau pour J. P. Laurens et qui ferait très bien au Musée de Cahors. Le fait est que tout le monde a cru un moment à l'apparition du grand inquisiteur de la Foi.

Si M. Desarnauts qui, malgré son très grand talent, ne néglige pas les petites ficelles, était content et riant dans son cœur, vous pensez bien que l'avocat du Diable n'était pas fier. Quand l'évêque se tourna vers lui pour lui demander compte du complot diabolique, il vous aurait fallu voir la physionomie de la bonne femme de Bretenoux. Pouvait M. Beaugrand ! En voilà un qui n'allait plus être à l'avenir ni beau, ni grand ! Il en était fait de lui. Elle vit la menace d'« excommunication suspendue sur la tête de l'infortuné. La bonne femme, qui ne portait pas au fond une grande pitié à ce monsieur habillé de rouge, se souvint cependant qu'elle était chrétienne : elle se signa, ferma les yeux pour ne pas voir tomber la foudre et pria.

Quand elle les rouvrit, quel ne fut pas son étonnement de revoir M. l'avocat général toujours tranquillement assis dans son fauteuil, en train de discuter, d'ailleurs très courtoisement avec le prêtre. Monseigneur n'est pas un méchant homme ; en bon chrétien, il pratique le pardon des injures, — vous en savez personnellement quelque chose, monsieur l'abbé, — il ne veut pas la mort du pêcheur. Et puis il faut ajouter que l'avocat du Diable n'avait pas l'air de vouloir se laisser faire. Alors cela devenait un peu difficile de tenir jusqu'au bout la charge de grand inquisiteur — le rôle de Christophe était d'athématiser cet homme au risque même du martyre ; — celui d'Enard était de tenir compte des contingences terrestres et de chercher avec le siècle des accommodements. La menace du pontife se fonda dans la bénédiction que le pasteur, pour terminer la conversation, crut devoir donner à sa brebis, je veux dire à l'accusé, — et comme cédant à cette assis non loin du siège du ministère public, tout le monde vit l'évêque, dans un geste large et plein d'unction, répandre la même bénédiction et le même pardon sur l'accusateur et l'innocent, la brebis et le loup, le bourreau et la victime.

Tout le monde s'en trouva bien, dit l'histoire, Christophe était entré la tête chargée de nuages, la foudre dans les plis de son manteau ; — Mgr. Enard se retira calme, serein et miséricordieux. La bonne femme en rentrant chez elle, annonça qu'elle avait assisté à la cérémonie de la canonisation de son curé — Ainsi soit-il !

Le souci de la vérité historique m'a fait perdre de vue, M. l'abbé, l'objet principal de ma lettre. Vous me pardonnerez, j'espère, ce qui a pu paraître tout d'abord une digression, mais qui, au fond, est une scène pathétique et grandiose de notre histoire locale se distinguant de la banalité désespérante et mesquine des événements contemporains. Au surplus, s'il a été peu question de vous dans cette lettre, je me rattraperai dans les suivantes. Je vous donne l'assurance que vous n'aurez rien perdu pour attendre.

Bernard de BONNEVILLE.

Figeac. — Charité chrétienne. — Il n'est bruit dans notre paisible cité, que d'une petite manifestation bien chrétienne. Une généreuse personne avait envoyé, le dimanche de Pâques, des gâteaux à l'hospice de Figeac, avec mission de les distribuer aux hospitalisés.

Les sœurs acceptèrent ce présent, mais elles n'en firent la distribution qu'à ceux qui, le matin, avait fait la communion ; les libres-penseurs indignés, protestèrent et il leur fut répondu que telle était la volonté de la donatrice.

Cette distribution fut bientôt connue en ville où elle souleva des critiques sévères à l'égard de la généreuse dame, critiques qui durent arriver jusqu'à ses oreilles. En effet, immédiatement informée de ce qui s'était passé, cette dame se rendit à l'hospice, où, sous un prétexte fallacieux, on ne put la recevoir. Elle se rendit alors à la mairie et expliqua au maire qu'elle n'avait jamais posé de pareilles conditions à la distribution des gâteaux et protesta vivement du sang-froid employé à son égard.

M. le Maire se rendit auprès des sœurs qui n'avaient fait une pareille injustice, et expliquèrent que si tous les hospitalisés n'avaient pas eu de gâteaux, c'était qu'il n'y en avait pas eu assez. Nous ne voulons pas ici apprécier ni la manière de faire des bonnes sœurs ni leur réponse. Mais il nous sera permis de constater, avec regret, que les sœurs doivent se soucier bien peu de l'administrateur de service et de l'économiste, mais de la mission est de surveiller, ou avoir en eux pleine confiance, pour accepter, sans leur en référer, des dons et des cadeaux qu'elles distribuent avec charité chrétienne... aux pratiquants.

A quand la laïcisation de l'hospice ?

Espédaillac. — Aggression. — Dimanche, 10 courant, vers neuf heures du soir, le fils Bouzou fermier chez M. Capval se rendit à la grange pour y coucher comme c'est son habitude. A peine entré dans la grange, il reçut un coup de pied qui le renversa et au même instant un autre coup lui enleva la lanterne qu'il portait allumée ; et il vit s'enfuir deux hommes qu'il a dit ne pas reconnaître.

C'était sans doute des voleurs, car on ne connaît pas d'ennemis au fils Bouzou.

Il serait bien temps que la police mette la main sur ces individus dont les exploits sont assez fréquents.

St-Céré. — Elections municipales. — Nous pouvons donner comme certaine la composition suivante de la liste municipale républicaine de St-Céré :

- MM. Murat, maire conseiller général ;
- Capitaine Doucet, 1^{er} adj., c. d'arr. ;
- Vayrac, 2^e adjoint ;
- Dépeyrot, Louis ;
- Souladé, Firmin ;
- Lamothe, Henri ;
- Poujard, Firmin ;
- Delauré, propriétaire ;
- Galérie ;
- Fréjac, Philippe, forgeron ;
- Estival, Pierre ;
- Blanc, Nadal ;
- Ayzac, Eugène ;
- Quercy, Amand ;
- St-Chamant, Antoine ;
- Gineste, Paulin ;
- Corn, Guillaume ;
- Vernejouls, Louis ;
- Landes, Eugène ;
- Orliac, Michel.

Elle est absolument composée de tous les conseillers sortants, moins M. Orliac qui remplace M. Bayle qui a rélégué ses fonctions municipales pour celle plus lucrative d'économiste de l'hospice. Il est incontestable et nous avons l'assurance que cette liste triomphera facilement le 1^{er} Mai de celle qui lui sera opposée par la réaction, grâce à la discipline qui sera observée par tous les républicains, qui est de règle absolue à St-Céré et à laquelle on a été toujours fidèle.

Cette liste portera le nom « Candidats radicaux socialistes » et sera sous le patronage de notre député M. Vival, dont les votes politiques à la Chambre donnent toutes satisfactions à la démocratie, elle adhèrera par son programme, nous l'espérons, sans aucune restriction, à la politique du bloc républicain, qui, soutenu si énergiquement le ministère Combes contre les congrégations.

Mais pour que l'union soit complète parmi les républicains, pour qu'ils retrouvent dans ce nouveau combat, toute l'ardeur et l'enthousiasme des luttes antérieures, il est à désirer que les protestations qui se sont produites à cause du maintien sur cette liste de plusieurs conseillers sortants, qui ont failli à leur mandat républicain, notamment quand la question de l'autorisation des congrégations a été posée au Conseil municipal, soit en votant contre la proposition, ou qui étaient absents par prudence systématique.

Il faut disons-nous que la suspicion envers ces membres, qui est rentrée dans l'esprit de presque tous les électeurs républicains, soit dissipée par des explications ou des éliminations.

Les électeurs ont le droit de compter sur la majorité du Conseil municipal pour qu'il leur soit donné satisfaction. Alors la démocratie confiante et rassurée, ira avec joie à la bataille et enregistrera à son actif une victoire de plus sur les ennemis de la République.

St-Céré. — Vétérans des armées de terre et de mer. — Les membres de la section de St-Céré sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche 17 courant à 2 heures du soir à la Mairie sous la présidence de M. Doucet capitaine en retraite. On procédera à la réélection de un tiers des membres du Conseil d'administration ; tous les membres sans exception sont priés d'y assister.

Arrondissement de Gourdon

Alvignac. — Les élections. — La commune d'Alvignac possède une municipalité réactionnaire. Assemblée de gens honnêtes sans doute mais endormis, soumis et dociles devant leur berger le Maire. Celui-ci est intelligent paraît-il, mais il n'entend rien à une affaire communale sans consulter la sœur-mère et sa bonne. Ils se disent républicains, mais ils se sont bien gardés, ces républicains à

l'eau de rose, d'opérer dans le courant de l'année dernière la transformation des prestations en taxe vicinale, réforme qui a produit de si bons résultats dans les communes républicaines où elle a été faite. M. le Maire ne doit pas ignorer la loi du 31 Mars 1903 et la circulaire ministérielle du 30 avril 1903. Son devoir était de proposer la réforme ; mais il a préféré feindre l'ignorance, car si les quatre cinquièmes des propriétaires d'Alvignac avaient été dégrévés, il aurait peut-être eu lui une augmentation de 2 ou 3 fr. sur ses impôts.

Vous aimez à dire, habitants d'Alvignac, que votre commune se développe vite, quelle devient vite. C'est grâce à l'initiative de quelques touristes influents ; mais vos conseillers n'en sont pas la cause, croyez-le bien : ce n'est pas eux qui ont inventé le télégraphe, ni surtout la lumière... électrique, ces ennemis de la science et du progrès ! Allez voir vos établissements scolaires ; sont-ils dignes d'une jolie commune comme la votre ? Les garçons et les filles prennent leur récréation sur la place publique, ce qu'on ne voit plus nulle part : pas de cour, pas de préau, pas même de cabinets d'aisance ; des salles de classes et un mobilier scolaires tout à fait défectueux au point de vue hygiénique. Le bien-être de vos enfants est le moindre de leurs soucis.

Habitants d'Alvignac, vous avez à votre tête des ignorants, des partisans de l'ancien régime, qui ne comprennent pas les idées nouvelles. Partout les Municipalités réactionnaires sont chassées. Levez-vous tous le jour des élections et avec votre bulletin de vote, mettez bas ces moutons, remplacez-les par de vrais Républicains qui sont plus actifs plus généreux, qui obtiendront plus facilement pour votre commune les subventions de l'Etat, qui répartiront d'une façon plus équitable les deniers dont vous imposez pour les réparations de vos chemins et cela pour le plus grand bien de tous.

Un républicain

Vayrac. — Congrès républicain. — Tous les républicains de la Commune sont priés d'assister à la réunion organisée par le Comité radical qui aura lieu aujourd'hui, dimanche 17 courant, à 8 heures précises du soir à la salle d'aisance, sous la présidence de M. Malvy.

Ordre du jour : Composition de la liste pour les élections municipales.

Nécrologie. — Les funérailles de notre très regretté ami M. Roussel, percepteur à Vayrac, décédé le 13 courant à la suite d'une très courte maladie, ont eu lieu jeudi 14 à Martel où habitent les familles de son frère François et de son beau-frère Désardant, les vaillants champions du parti démocratique de la commune de Martel.

Une grande affluente de parents et d'amis ont tenu à accompagner à sa dernière demeure, le bon citoyen et le bon fonctionnaire que le parti républicain de Vayrac, pleurera longtemps encore. M. Cocola, sénateur et M. Malvy fils, conseiller général se sont également fait un devoir d'apporter leur dernier adieu au membre de cette famille qui a toujours été à l'avant-garde de la Démocratie. M. le maire de Vayrac un peu souffrant, mais présent quand même à la cérémonie a délégué M. le juge de paix de Vayrac pour faire au nom de la ville de Vayrac et du parti républicain de cette ville, l'éloge de notre très regretté disparu. Voici le discours qu'il a prononcé :

Devant cette tombe si prématurément ouverte, qu'il me soit permis, au nom de ses nombreux amis de Vayrac, d'adresser au brave et regretté Roussel, un dernier et suprême adieu. — Qu'il me soit permis de rappeler en quelques mots, ce que fut pendant son trop court séjour parmi nous, ce bon et zélé fonctionnaire de la République.

Plein de loyauté et de franchise, accueillant et dévoué à tous, il a été surtout pendant les quatre années que nous avons eu le bonheur de le posséder, l'homme des humbles et des déshérités. Ceux-ci n'ont jamais fait appel, en vain, à son esprit de bienveillance et à sa générosité. Sa patience a été pour eux inlassable et dans sa réelle et touchante bonhomie il ne leur a jamais refusé aucun de ces multiples et discrets petits services que lui permettaient de rendre ses délicates fonctions de percepteur. Ces fonctions, oh ! comme il les comprenait bien et comme il savait y allier de merveilleuse intelligence et l'amabilité d'un côté, le zèle et l'exactitude de l'autre.

La encore ne se bornait pas à sa bonté et sa passion du bien. A peine installé depuis quelques jours à Vayrac, il avait tenu pour prêter d'exemple, à se faire inscrire un des premiers comme membre honoraire de notre Société de Secours mutuel.

Il avait voulu, ainsi, contribuer pour sa part, à cette œuvre admirable de fraternité et de solidarité qui a pour noble devise ces mots si simples et pourtant sublimes : Aimons-nous, aidons-nous, et qui commence heureusement pour le bien de notre pays à être en si grand honneur. Tel a été au milieu de nous le rôle de notre ami Roussel. Telle a été sa conduite si bien faite pour faire enfin aimer de tous, ce régime républicain pour lequel il avait lui-même une si grande et si vaillante affection. Ne craignez rien ami, votre souvenir restera vivace en nous et nous nous efforcerons de vous suivre dignement dans cette voie. Ecoutez nos regrets, puis sent-ils, dans la mesure du possible, adoucir la douleur si poignante et si compréhensible des vôtres. Puissent-ils ces regrets, puissent-ils ces pleurs pénétrer en particulier au cœur de nos amis Roussel, François, Roussel, Auguste, Désardant et de leurs familles comme les marques les plus vives de notre ardente sympathie.

Au nom des amis de Vayrac, Adieu mon cher et brave percepteur ! Adieu !

M. Miret le sympathique maire de Floirac, a ensuite en quelques paroles très émus, dit son dernier adieu au défunt. Puis enfin M. le sénateur Cocola, le vieux luttéur, qui connaissait particulièrement M. Roussel, qui savait qu'il n'appartenait pas à cette catégorie de fonctionnaires qui tiennent leur drapeau dans la poche, a tenu à faire l'éloge de ce bon et loyal serviteur de la Patrie et de la République. Qu'à notre tour il nous soit permis d'adresser à sa famille l'expression de nos sincères sentiments de condoléances.

Bulletin Financier

La liquidation du quinze s'est opérée très facilement avec des reports absolument insignifiants puis ils se sont traités sur le pied de 1,50 % en moyenne. Le Marché est plutôt ferme et les affaires sont animées.

Le 2 % se négocie à 97,80. Le Crédit Foncier est ferme à 635 ; le Comptoir National d'Escompte à 590 ; le Crédit Lyonnais cote 1100 et la Société Générale à 625.

Parmi nos Chemins : le Lyon est à 1388 ; le Nord à 1772 et l'Orléans à 1435. Le Suez se traite à 4122. Les fonds étrangers sont sans changement notable ; l'Extérieure est à 83,70 ; l'Italien à 103,15 ; le Portugais à 60,45. Le Russe consolidé revient à 92,25 ; le 3 % 1891 à 77,40.

Le Turc Unifié s'inscrit à 84,10 ; la Banque Ottomane, 582. Au Comptant, les obligations des chemins de fer Economiques sont fermes à 432.

ETUDE

de M^e Camille AUTEFAGE

LICENCIÉ EN DROIT
AVOUÉ A CAHORS
10, Cours de la Chartreuse, 10
(Ancienne Etude Delbrel)

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le onze août mil neuf cent trois, enregistré, signifié et devenu définitif, entre la dame Françoise BRASSAC, sans profession, épouse PLANACASSAGNE, domiciliée à Cahors, et le sieur François PLANACASSAGNE, dit Emile, charretier domicilié à Cahors, Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux BRASSAC-PLANACASSAGNE sus-nommés, aux torts et griefs du mari.

Pour extrait certifié conforme :
Camille AUTEFAGE.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un veu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

LES VARICES

L'Elixir de Virginie guérit les Varices, quand elles sont récentes ; il les amolore et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des Jambes, la pesanteur, l'en gourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit et empêche leurs récurrences fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

Service de voitures de place

Monsieur BUGEAT, concessionnaire des voitures de place pour la ville de Cahors, a l'honneur de prévenir le public que le service de ces voitures est assuré depuis quelques jours ; la station se trouve place d'Armes.

Service à volonté pour la ville et la campagne. Monsieur BUGEAT tient à la disposition du public des voitures de luxe pour mariages, soirées, visites, excursions, etc. Ses prix sont très modérés.

Eviter les Contrefaçons CHOCOLAT MENIER Exiger le véritable Nom

LES LECTURES

LA SEMAINE

LA MOINS CHÈRE
LA PLUS AMUSANTE
LA PLUS LITTÉRAIRE
LA PLUS ARTISTIQUE
DES REVUES
ILLUSTRÉES
POUR
LA FAMILLE

EM VENTE PARTOUT
15 c. nettes le numéro
Numéro spécimen envoyé gratis et franco sur demande

LIBRAIRIE GÉNÉRALE
1, RUE DANTE, 1
PARIS (V^e)

Franco à Paris. — Spécimen des
MONTRES TRIBAUDEAU
et BIJOUX TRIBAUDEAU
à Besançon
Librairie Tribaudeau, 10, rue de la République, Besançon
Librairie Tribaudeau, 10, rue de la République, Besançon
Librairie Tribaudeau, 10, rue de la République, Besançon

Chronique agricole

On sait que le blé se sème en deux saisons : en automne et au printemps.

Tout d'abord les blés de printemps ne demandent pas les mêmes quantités de chaleur, pour leur maturation, que les blés d'automne.

Et les expériences ont démontré que ces sommes actinométriques étaient sensiblement constantes pour une plante donnée sous les diverses latitudes auxquelles elle était acclimatée.

Voilà tout d'abord le nombre de degrés de chaleur absorbés par ces deux plantes.

Voici pour le blé d'automne les chiffres recueillis :

Table with 2 columns: Description (Du semis à la levée, De la levée au tallage, Du tallage à la floraison) and Value (150°, 500°, 850°).

Table with 2 columns: Description (De la floraison à la maturité, Total) and Value (820, 2.320°).

Que constatons-nous ? Tout d'abord le blé de printemps demande beaucoup moins de chaleur que le blé d'hiver, et la différence la plus grande porte sur la chaleur nécessaire jusqu'à la levée.

Cela explique deux choses : pourquoi l'espèce de printemps semée par exemple le 24 mars lève le 4 avril, soit en 11 jours, tandis que le blé d'hiver demeure en terre de longs mois.

Enfin, nous constatons que la floraison est très hâtive chez le blé de printemps ce qui lui permet, en fin de cause, de rattraper le blé d'hiver pour la moisson.

Bulletin météorologique table with columns: DATES, TEMPERATURE max/min, Pression atmosph., Pluie, and Temps probable.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

Table of stock market prices for various bonds and actions, including 3% and 5% bonds, and shares of companies like Banque de Paris and Crédit Foncier.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'École dentaire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Bordeaux.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

DEPOT ET PRÉPARATION : PHARMACIE NORMALE, Place des Petites-Bougeries, CAHORS

BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9 SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER CORBEILLES DE MARIAGE

Fantaisie. - Articles de Religion ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure Seul représentant de l'OMÉGA Seul représentant de

PORFÈVRE CHRISTOFLE

MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR Inventeur breveté S. G. D. G. - Patente en France, Angleterre, Belgique CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D' GELIS contre les Pellicules et la chute des Cheveux. - Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. - Flacon n° 2 : 3 fr.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

Études de M° LARRIBE, notaire à Latronquière et de M° LOUBET, avoué à Figeac (Successeur de M°s VIVAL et MALRIEU)

VENTE SUR LICITATION

Adjudication fixée au Dimanche huit mai 1904, à une heure du soir, en l'étude de M° LARRIBE, notaire à Latronquière.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre parties par le tribunal civil de Figeac le onze décembre mil neuf cent trois enregistré et signifié.

En présence ou eux dûment représentés de M. Julien MAZAMBERT son mari cultivateur qui l'assiste et l'autorise demeurant ensemble au Strayol commune de Latronquière.

Et quatre cent quarante trois, jusqu'à la partie mise au lot précédent pour une contenance, le tout, de trois ares cinquante centiares.

La mise à prix de ce lot sera de Cent francs, ci 100 fr.

La mise à prix de ce lot sera de Trois cents francs, ci 300 fr.

La mise à prix de ce lot sera de Huit cents francs, ci 800 fr.

La mise à prix de ce lot sera de Huit cents francs, ci 800 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M° LOUBET, avoué à Figeac et à M° LARRIBE, notaire à Latronquière.